

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT  
AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N°01 /2026**

La direction de la santé et de la population de la wilaya de Annaba, lance un avis d'appel d'offres National ouvert avec exigence de capacités minimales pour **le suivi pour la réalisation d'une école de formation paramédicale de 1000 places pédagogiques et 300 places internat**

Le présent appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales s'adresse aux architectes agréés ainsi qu'aux sociétés civiles, seuls ou en groupement, présentant les capacités suivantes :

**POUR LES CANDIDATS SEULS :**

**a/Capacités professionnelles**

- Un agrément de l'année en cours pour les architectes agréés par l'ordre des architectes.
- Le statut pour les sociétés civiles professionnelles d'architectes agréés -SCP (tous les membres de la société doivent être des architectes inscrits dans l'ordre des architectes)

**b/Capacités financières :**

Les candidats ou soumissionnaires ayant un chiffre d'affaires moyen égal ou supérieur à 30.000.000,00 DA, des années (2022-2023-2024), justifié par la Déclaration des impôts forfaitaires unique (C20) ou des bilans financiers des années (2022-2023-2024) certifiés par un commissaire aux comptes ou comptable agréé et visés par les services des impôts.

**c/Capacités techniques** : disposant des moyens humains, matériels et des références professionnelles suivantes :

**c.1 / Références professionnelles :**

Les soumissionnaires ayant réalisés au moins des missions d'étude et suivi ou suivi pour des projets définis par catégorie comme suit :

- Avoir assuré la maîtrise d'œuvre (étude et suivi) ou avoir assuré le suivi, De deux projet (2) au moins classé à la catégorie « C » ou Plus durant les cinq (05) dernières années (2021-2025).

**N.B :**

Les références professionnelles doivent être justifiées par des attestations de bonnes exécutions délivrées par les responsables des maîtres de l'ouvrage publics.

Si la période d'exécution du marché ou contrat de maîtrise d'œuvre ne figure pas sur l'attestation de bonne exécution, elle peut être justifiée par le PV de réception provisoire ou définitive + attestation de bonne exécution.

**c.2 /Moyens humains :**

Les soumissionnaires disposant des moyens humains minimales exigés par l'arrêté N°04 du 12 janvier 2017 fixant le profil d'intervenants dans la mission suivie de la maîtrise d'œuvre en bâtiment et de la composition des équipes en fonction de la complexité de l'ouvrage :

- Un (01) Chef de projet :

Désignation du profil : Architecte ou Ingénieur ou master en génie civil.

Nombre minimum d'années d'expériences : .....04 ans

-Un (01) Ingénieur en génie civil :

Désignation du profil : Ingénieur ou master en génie civil.

Nombre minimum d'années d'expériences : .....03 ans.

-Un (01) Ingénieur en VRD

Désignation du profil : Ingénieur ou master en VRD

Nombre minimum d'années d'expériences : .....02 ans.

-Un (01) Technicien supérieur dans les métiers du bâtiment

Désignation du profil : Technicien supérieur ou DEUA dans les métiers du bâtiment

Nombre minimum d'années d'expériences : .....01 an.

-Un (01) Métreur vérificateur

Désignation du profil : Métreur vérificateur

Nombre minimum d'années d'expériences : .....01 an.

Les moyens humains doivent être justifiés par la présentation des copies des diplômes, et de l'attestation d'affiliation individuelle CNAS récente de trois (03) mois en maximum à la date d'ouverture des plis pour chaque intervenant.

Le nombre d'années d'expérience des moyens humains doit être justifié par attestation de travail pour le secteur public et par attestation de travail + attestation de carrière portant les périodes déclarées à la CNAS pour le secteur privé.

### **c.3 / Moyens matériels :**

- Deux (02) véhicules touristiques ou utilitaires, justifier par des cartes grises et des contrats

D'assurances en cours de validités le jour de l'ouverture des plis.

- Présentation d'un acte de propriété ou contrat de location du siège du bureau d'étude ou du candidat afin de justifier l'adresse professionnelle et qui doit être conforme à l'adresse mentionnée sur le mémoire technique justificatif.

### **POUR LES CANDIDATS EN GROUPEMENTS :**

#### **a/Capacités professionnelles**

-Un agrément de l'année en cours délivrée par l'ordre des architectes pour chaque membre de groupement.

-Un protocole d'accord, reliant les membres du groupement.

#### **b/Capacités financières :**

Les candidats ou soumissionnaires ayant un chiffre d'affaires moyen égal ou supérieur à 30.000.000,00 DA, des années (2022-2023-2024), justifié par la Déclaration des impôts forfaitaires unique (C20) ou des bilans financiers des années (2022-2023-2024) certifiés par un commissaire aux comptes ou comptable agréé et visés par les services des impôts.

Il sera tenu compte le cumul des capacités financières de l'ensemble des membres du groupement.

A ce titre, les membres du groupement ne sont pas tenus de justifier individuellement de l'ensemble des capacités exigées, dans le cahier des charges.

**c/Capacités techniques** : disposant des moyens humains, matériels et des références professionnelles suivantes :

Il sera tenu compte le cumul des capacités techniques de l'ensemble des membres du groupement.

A ce titre, les membres du groupement ne sont pas tenus de justifier individuellement de l'ensemble des capacités exigées, dans le cahier des charges.

#### **c.1 / Références professionnelles :**

Les soumissionnaires ayant réalisés au moins des missions d'étude et suivi ou suivi pour des projets définis par catégorie comme suit :

Avoir assuré la maîtrise d'œuvre (étude et suivi) ou avoir assuré le suivi. De deux projet (2) au moins classé à la catégorie « C » ou Plus durant les cinq (05) dernières années (2021-2025).

**N.B :**

Les références professionnelles doivent être justifiées par des attestations de bonnes exécutions délivrées par les responsables des maîtres de l'ouvrage publics.

Si la période d'exécution du marché ou contrat de maîtrise d'œuvre ne figure pas sur l'attestation de bonne exécution, elle peut être justifiée par le PV de réception provisoire ou définitive + attestation de bonne exécution.

**c.2 / Moyens humains :**

Les soumissionnaires disposant des moyens humains minimales exigés par l'arrêté N°04 du 12 janvier 2017 fixant le profil d'intervenants dans la mission suivie de la maîtrise d'œuvre en bâtiment et de la composition des équipes en fonction de la complexité de l'ouvrage :

-Un (01) Chef de projet :

Désignation du profil : Architecte ou Ingénieur ou master en génie civil.

Nombre minimum d'années d'expériences : .....04 ans

-Un (01) Ingénieur en génie civil :

Désignation du profil : Ingénieur ou master en génie civil.

Nombre minimum d'années d'expériences : .....03 ans.

-Un (01) Ingénieur en VRD

Désignation du profil : Ingénieur ou master en VRD

Nombre minimum d'années d'expériences : .....02 ans.

-Un (01) Technicien supérieur dans les métiers du bâtiment

Désignation du profil : Technicien supérieur ou DEUA dans les métiers du bâtiment

Nombre minimum d'années d'expériences : .....01 an.

-Un (01) Métreur vérificateur

Désignation du profil : Métreur vérificateur

Nombre minimum d'années d'expériences : .....01 an.

Les moyens humains doivent être justifiés par la présentation des copies des diplômes, et de l'attestation d'affiliation individuelle CNAS récente de trois (03) mois en maximum à la date d'ouverture des plis pour chaque intervenant.

Le nombre d'années d'expérience des moyens humains doit être justifié par attestation de travail pour le secteur public et par attestation de travail + attestation de carrière portant les périodes déclarées à la CNAS pour le secteur privé.

**c.3 / Moyens matériels :**

- Deux (02) véhicules touristiques ou utilitaires, justifier par des cartes grises et des contrats

D'assurances en cours de validités le jour de l'ouverture des plis.

- Présentation d'un acte de propriété ou contrat de location du siège du bureau d'étude ou du candidat afin de justifier l'adresse professionnelle et qui doit être conforme à l'adresse mentionnée sur le mémoire technique justificatif.

Le retrait du cahier des charges se fera au niveau de la Direction De la santé et de la Population de la wilaya d'Annaba, Rue ZEMMOURI Ouenassa Annaba en face de la Wilaya de Annaba, Service de la Planification et des Moyens (Bureau des Marchés) par le soumissionnaire ou son représentant dûment mandaté.

Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière qui sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comporte la mention :

(A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET D'EVALUATION DES OFFRES)  
Avis d'Appel d'offre national ouvert avec Exigence de Capacités Minimales N°01/2026, portant :  
**suivi pour la réalisation d'une école de formation paramédicale de 1000 places  
pédagogiques et 300 places internat**

Les offres doivent contenir les pièces citées dans le cahier des charges, notamment :

- Le dossier de candidature
- La déclaration à souscrire selon le modèle annexé au cahier des charges ;
- L'offre technique proprement dite établie conformément au cahier des charges.
- Le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté ».

Les offres doivent être déposées au niveau de la direction de la santé et de la population de la wilaya de Annaba à l'adresse indiquée ci-dessous :

**Direction De la santé et de la Population de la wilaya de Annaba**  
**Bureau des marchés**  
**Rue Zemmouri Ouenassa Annaba en face de la Wilaya de Annaba**

### **Préparation des offres :**

La durée de préparation des offres est fixée à vingt et un (21) jours à compter de la date de la première publication de l'avis d'appel d'offres dans le Bulletin officiel des marchés de L'opérateur public (BOMOP) ou la presse écrite ou la presse électronique agréées.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres durant la période de préparation des offres augmentée de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date de dépôt des offres. Dans le cas du soumissionnaire retenu, le délai de validité des offres est prorogé systématiquement, d'un mois supplémentaire.

Les offres doivent être déposées le dernier jour de la durée de préparation des offres, de 08h00 à 13h00, heure limite de dépôt des offre  
L'ouverture des plis est publique, elle se tiendra le dernier jour de la durée de préparation des offres à 13h30 heures au siège de la Direction de la Santé et de la Population de la Wilaya de Annaba.